

COMITE SYNDICAL

Ordre du jour de la séance du 17 02 2026

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2025

1. **FINANCE**

1.1. Rapport d'orientation budgétaire 2026

2. **RESSOURCES HUMAINES**

2.1. Création d'un poste de responsable de gestion administrative et financière

3. **CONVENTION**

3.1. Autorisation de signature de l'avenant de prolongation de la convention de délégation avec l'Office de Tourisme du Puy-en-Velay dans le cadre de sa mission tourisme.

4. **PATRIMOINE**

4.1. Calendrier et tarifs des ateliers de médiation patrimoniale en lien avec l'exposition photos « *Là où tout commence* »

4.2. Modalités et tarifs de location de la mallette pédagogique à destination des établissements scolaires

5. **INFORMATION**

5.1. *Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir*

5.2. *Informations diverses sur le site abbatial*

Comité syndical du 2 décembre 2025

Procès-verbal de séance

Elus présents : 8

Mme Marie-Agnès Petit
M. Jean-Marc Boyer (Suppléant)
M. Bernard Brignon
Mme Brigitte Renaud
Mme Annie Ricoux
M. Jean-Claude Bonnebouche
M. Marc Giraud (Suppléant)
M. André Brivadis

Elus excusés : 7

Mme. Corinne Bringer
M. Michel Chapuis
Mme Marie-Pierre Vincent
M. Jean-Benoît Girodet
M. Roland Lonjon
M. Paul Philbée
M. Pierre Philipon

Ont donné pouvoir : 3

M. Chapuis à Mme. Petit, M. Philipon
à M. Bonnebouche, M. Girodet à M.
Giraud

Et :

M. Eric Chanal, CD43
M. Jean-Paul Grimaud, Directeur du
SMPCD
Mme Maryline Eyraud, Assistante de
gestion administrative et financière
SMPC

Membres : 13

Présents : 8

Pouvoirs : 3

Votants : 11

Ouverture de la séance 14h00

QUORUM (7/13), atteint 8/13

Monsieur Jean-Claude Bonnebouche est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2025

VOTE 11 POUR SUR 11

FINANCES

1. Attribution Marché Fouilles archéologiques.

Marie-Agnès Petit : Nous espérons que les fouilles ne retardent pas les travaux.

Jean-Paul Grimaud : Nous avons reçu 3 offres, le service régional d'archéologie a validé les projets techniques et scientifiques.

Marie-Agnès Petit : Le conseil syndical suit l'avis de la commission travaux, marchés publics et retient la candidat 1 EVEHA.

VOTE 11 POUR SUR 11

2. Mutuelle Santé – Adhésion contrat CDG43

Marc Giraud : Le Comité syndical technique a voté pour à la majorité, mais le syndicat des agents FO a voté contre les propositions où la participation employeur était inférieure à 20€/ mois et par agent.

Marie-Agnès Petit : Le syndical propose de fixer le montant de participation financière à 15€ par agent.

Concernant le dispositif, c'est embêtant d'imposer la mutuelle Entrain du CDG à l'ensemble de nos agents qui ont déjà des contrats.

Jean-Claude Bonnebouche : La labellisation laisse le choix aux agents.

Marie-Agnès Petit : Le syndicat propose de voter pour la labellisation avec une prise en charge de 15€.

VOTE 11 POUR SUR 11

3. Création d'emploi non permanent pour accroissement saisonnier

Marie-Agnès Petit : 20 emplois c'est un nombre important.

Annie Ricoux : Il y a besoin de combien de contrats simultanément au maximum ?

Jean-Paul Grimaud : En période basse (Avril-Juin), puis (Septembre-Novembre) 5 à 6 personnes. L'été il y a une quinzaine d'agents.

Maryline Eyraud : Sur la période estivale, il y a 2 binômes de 2 en billetterie, 2 personnes en boutique (roulement), 2 binômes de 3 en médiation surveillance, un à deux guides conférenciers, un agent pour le ménage, un agent d'accueil minimum avec l'office de tourisme/ billetterie festival.

VOTE 11 POUR SUR 11

CONVENTION

4. Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de l'Auditorium pour le Festival

Marie-Agnès Petit : je rappelle que le SMPCD à la charge de l'ensemble des charges électricité, fluides et la mise à disposition du régisseur.

Brigitte Renaud : avons-nous un montant de la participation non financière du SMPCD.

Jean-Paul Grimaud : nous sommes à environ 50 000€ de valorisation.

VOTE 11 POUR SUR 11

INFORMATIONS :

1 – Fréquentation

Marie-Agnès Petit : merci à l'ensemble de l'équipe du SMPCD pour ce travail, c'est un très bon résultat.

Annie Ricoux : L'exposition 2024 de Doisneau a certainement eu un effet positif.

Jean-Paul Grimaud :

Le tarif préférentiel exposition représente 2 500 entrées pour la saison 2024 (Robert Doisneau) et 2 300 pour la saison 2024 (Raymond Depardon).

Nous vous transmettrons le tableau de fréquentation du parcours muséographique.

Marie-Agnès Petit : Ce tarif a été créé pour que les gens puissent découvrir l'exposition à un tarif préférentiel.

Jean-Marc Boyer : Aviez-vous un objectif de fréquentation pour le parcours, et plus précisément pour l'exposition, et en termes de chiffres d'affaires ?

Jean-Paul Grimaud : L'objectif fixé dans le rapport d'orientation budgétaire 2025 a été atteint, l'augmentation du prix d'entrée, malgré une très légère baisse du nombre de visiteurs, a permis d'accroître le résultat de la billetterie.

En ce qui concerne l'exposition, c'est plus compliqué de savoir quel visiteur est venu pour l'exposition et en a profité pour découvrir l'intégralité du site.

Jean-Claude Bonnebouche : Nous avons réalisé au cours de la saison une enquête pour connaître les déplacements des touristes entre le Puy-en-Velay et La Chaise-Dieu :

- 47 % des visiteurs qui visitent La Chaise-Dieu ont visité le Puy-en-Velay préalablement.
- 28% font d'abord La Chaise-Dieu, puis le Puy -en- Velay
- 25 % viennent directement à La Chaise-Dieu et ne pensent pas aller au Puy-en-Velay

2 – Les événements à venir

Le mois de décembre sera riche en événements :

Le marché de Noël les 6 et 7 décembre, avec un spectacle familial à l'auditorium le samedi 6.

Des visites guidées proposées durant le marché et les vacances de Noël.

Prochain Comité syndical le mardi 17 février 2026
à 14h30, Salle Allier.

Levée de séance 15h30

Procès-verbal arrêté lors de la séance du comité syndical du 17/02/2026.

Secrétaire de séance,
Jean-Claude BONNEBOUCHE

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Présidente,
Marie-Agnès Petit

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop at the top and a long horizontal stroke extending to the right.

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20260217-01**

Le 17 février 2026 à 14h, le comité syndical, légalement convoqué le 11 février 2026, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

Nombre de membres :

- En exercice : 13
- Présents : 8
- Votants : 9

Elus présents : 8

Mme Marie-Agnès Petit, M. Bernard Brignon, Mme Corinne Bringer, Mme Brigitte Renaud, M. Jean-Claude Bonnebouche, M. Roland Lonjon, M. André Brivadis, M. Pierre Philippon

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Elus excusés : 5

M. Michel Chapuis, Mme Annie Ricoux, Mme Marie-Pierre Vincent, M. Jean-Benoit Girodet, M. Paul Philbée,

A donné pouvoir : 1

M. Chapuis à Mme Bringer

Madame Marie-Agnès PETIT assure la présidence, et Mme Brigitte Renaud est désigné à l'unanimité des membres, secrétaire de séance.

OBJET : Rapport d'orientation budgétaire - 2026**Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle que :**

En 2025 (du 5 avril au 2 novembre) le site a accueilli 33 219 visiteurs dont 30 009 entrées payantes qui ont générées 299 065 € de recettes.

Ce résultat encourageant devra être conforté dans les années à venir, c'est tout l'enjeu de la promotion, de l'animation et de la commercialisation du site.

En 2025, la boutique a réalisé 66 151,69 € de recettes (56 090.50 € en 2023 et 67 524.88 € en 2024)

Dans le cadre des conventions d'encaissement pour compte de tiers, les recettes de nos partenaires s'élèvent à 25 654,10 € (26 526.62 € en 2023, 27 327.25 € en 2024) soit 6 943,35 € de rémunération pour le Syndicat mixte (6 287 € en 2023, 7 427,77 € en 2024).

Rappel : Les statuts du syndicat mixte (approuvés le 2 décembre 2016) précisent son objet et ses missions :

« La réhabilitation, l'entretien, la gestion de l'ensemble abbatial de la Chaise-Dieu et de ses équipements connexes. Il en assure l'exploitation, la valorisation et la mise en tourisme pour en favoriser le développement global et le rayonnement local, national voire international. Il contribue au développement culturel, économique et touristique local ».

Aujourd'hui, l'enjeu majeur est clairement de mener de front les travaux (à achever, à programmer, à réaliser et malheureusement aussi ceux à reprendre) avec les actions de développement et d'exploitation du site.

Pour y parvenir les défis à relever sont nombreux mais rien de durable ne pourra se construire sans une analyse précise et sincère des moyens financiers alloués par les collectivités membres.

Pour mémoire le Syndicat Mixte dispose de 2 budgets :

- 1 budget principal (avec une section fonctionnement et une section investissement)
- 1 budget annexe, budget d'exploitation du site (sans section d'investissement)

Le budget annexe est composé de 3 programmes :

- Auditorium (saison culturelle)
- Expositions (Parcours de visite et Exposition temporaire)
- Office de tourisme (Boutique, Billetterie festival)

Les recettes de fonctionnement

1. Les contributions des collectivités membres du SMPCD

Les modalités de contribution de chacune des 3 collectivités constituant le syndicat mixte sont énoncées au sein des statuts :

- *La participation de la Commune : 20 095 €*
- *La participation de l'EPCI (Communauté d'Agglomération) : 188 817, 36 € dont 34 382 € reversés au programme office de tourisme et 30 025 € reversés au programme auditorium (saison culturelle).*
- *La participation du Département : 330 000€*

Le solde étant réparti chaque année respectivement entre le Département à raison de 2/3 et la Communauté d'Agglomération à raison de 1/3.

La prévision pour 2026 comprend une participation complémentaire de 125 333 € pour le Conseil Départemental et de 62 666 € pour la Communauté d'Agglomération.

2. Les subventions d'entretien du site (budget principal) :

- pose d'un grillage de protection anti-volatiles sur le chemin de ronde et les tours abritant les cloches

- réfection d'une partie des rives des stalles (attaque fongique)

Ces travaux feront l'objet d'une demande d'aide auprès de l'UDAP 43 après études et validation des devis.

3. Les subventions pour l'exploitation du site (versées sur le budget annexe) :

- Programme Auditorium : 12 000€
- Programme Exposition : 7 000€

4. Les recettes d'exploitation du site (Budget annexe) :

- Auditorium : 2 700€
- Billetterie Parcours : 285 000€ (*réalisé 2025 : 299 065.30€*)
- Boutique et prestation billetterie Festival : 77 000 €

En 2025 les ressources propres représentaient 80 % des recettes globales.

Il faut noter qu'un remboursement de 63 000 euros a été réalisé en 2025 du budget annexe au budget principal. En 2026 il est prévu que le budget annexe reverse 75 000 euros au budget principal.

Pour les années à venir l'objectif est une augmentation des diverses recettes d'exploitation notamment la billetterie du parcours de visite et le chiffre d'affaires de la boutique.

En 2025 avec l'hypothèse de 30 000 entrées payantes, sur la base d'une moyenne de 9,50 € par visiteur, la recette billetterie du parcours pourrait être de 285 000 €.

(30 009 entrées payantes en 2025, 30 845 en 2024, 25 231 en 2023, 21 631 en 2022, 17 684 en 2021)

L'objectif des années futures est d'atteindre et de consolider, par étapes, le chiffre de 40 000 visiteurs payants.

Les expositions temporaires (Tapisseries de Dom Robert en 2021, Tisser la nature en 2022, Henri Pourrat, « par mots et merveilles » en 2023, Robert Doisneau « les doigts pleins d'encre » en 2024, Raymond Depardon « le bonheur est dans l'image » en 2025) constituent une source d'attrait supplémentaire pour la visite du site avec des ventes complémentaires pour la boutique.

Les années à venir devront viser à la rationalisation des mouvements entre budgets : il sera nécessaire de continuer d'autonomiser au maximum le budget annexe, afin d'obtenir une vision explicite de l'évolution des ressources et des dépenses dites « propres », liées directement à l'exploitation du site.

Les dépenses de fonctionnement

1. Les charges de personnel sont réparties de la manière suivante :

Au budget principal :

Personnel mis à disposition (Par l'agglomération) : 37 800€

Personnel (titulaire et non titulaire) : 532 900 €

A noter que la prévision pour 2026 inclut le salaire d'une assistante de médiation patrimonial embauchée, pour un contrat à durée déterminée pour un remplacement de congés maternité.

Par ailleurs, le départ à la retraite (en octobre) du directeur nécessitera le recrutement d'un nouveau responsable pour lequel il serait utile de prévoir une période de « tuilage » d'un mois minimum.

Au budget annexe :

Personnel saisonnier : 161 735€

Pour les années à venir, l'objectif est de maîtriser et de stabiliser les dépenses de personnel (hors variation GVT Glissement Vieillesse Technicité, évolution du point d'indice ...). L'équipe permanente devant être en capacité de conduire l'ensemble des missions confiées.

2. Les charges à caractère général doivent être contenues, avec une attention particulière pour le budget annexe dont les dépenses devront être optimisées, notamment en ce concerne le coût des expositions temporaires et des activités scolaires. L'augmentation du nombre de visiteurs payants devant être aussi une priorité.

La création d'un réseau de chaleur communal, auquel le Syndicat mixte se raccordera, permettra à partir de 2027 une meilleure maîtrise des coûts énergétiques et une rationalisation des systèmes de chauffage du site et de leurs maintenances (actuellement électricité, gaz, fioul).

En 2025, les dépenses totales d'énergie (deux budgets cumulés) se sont élevées à 100 969 €.

(Depuis 2025, les charges d'électricité du bâtiment de l'Aile de l'Echo sont intégrées au budget annexe, 48 412 € en 2025).

Pour mémoire, en 2024 les dépenses d'énergie (deux budgets cumulés) s'élevaient à un total de 79 714 €. En 2023 les dépenses d'énergie (pour les deux budgets cumulés) s'élevaient à un total de 110 777€. En 2022, les dépenses d'énergie (pour les deux budgets cumulés) s'élevaient à un total de 87 664€

La pose d'un grillage de protection anti-volatiles sur le chemin de ronde et les tours abritant les cloches, la conservation (traitement fongicide anti-mérule et insecticide) d'une partie de la rive des stalles, d'une chapelle latérale et de la chapelle axiale de l'abbatiale sont également prévus.

Les devis sont en cours d'élaboration. Pour ces travaux une demande de soutien sera adressée à l'UDAP.

Comme en 2025, l'élaboration du budget 2026 devra se faire avec une grande rigueur. Tous les chapitres et articles seront étudiés, cadrés et justifiés.

Cependant malgré tout le sérieux et le sens des responsabilités qui pourra être mis dans le travail sur les finances du Syndicat Mixte, il apparaît que celui-ci souffre d'un sous-financement structurel. La bonne exécution des missions qui lui sont confiées est directement tributaire de la montée en charge importante des coûts liés à l'exploitation et à la maintenance du site.

Un travail sur les statuts du Syndicat Mixte a été engagé. Il s'agit notamment de revoir les modalités de financements, en particulier pour la section de fonctionnement, en redéfinissant les bases de calcul des contributions de chacune des collectivités adhérentes. Les règles actuelles datant de 2016, il convient de les réexaminer et de les simplifier. Les élections municipales de mars 2026 verront la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et la Commune de la Chaise-Dieu

désigner de nouveaux délégués au sein du Comité Syndical, Il appartiendra alors aux élus de déterminer quelles modifications ils souhaitent apporter aux statuts avant de les soumettre pour approbation aux instances délibérantes des trois collectivités membres du Syndicat mixte.

En l'état actuel les propositions budgétaires 2026, qui seront soumises au vote des membres du Comité Syndical en mars prochain, font apparaître des besoins complémentaires :

- 125 333 € pour le Conseil Départemental
(265 000 € en 2023, 209 940,01 € en 2024, 140 000 € en 2025)

- 62 666 € pour la Communauté d'Agglomération
(184 000 € en 2023, 100 470,01 € en 2024, 70 000 € en 2025)

La section d'investissement

(Budget principal uniquement, le budget annexe n'ayant qu'une section de fonctionnement)

1. Les Programmes achevés :

Entre 2008 et 2018, les travaux ont permis la restauration de plusieurs bâtiments : la Maison du Cardinal, la Chapelle des pénitents, la Tour Clémentine, le Cloître et son jardin, la porte du For et des 14 tapisseries flamandes pour un montant de 7,09 M€.

Depuis 2020, se sont ajoutés et se sont achevés :

- L'Aile de l'écho I : 8,61 M€ de dépenses au titre des exercices 2015 et suivants.
- La Muséographie : 1.4 M€ de dépenses au titre des exercices 2019 et suivants.
- L'Accueil et la mise en tourisme de l'aile ouest : 1,6 M€ lancés en 2019 et achevés en 2023.
- le Système de Sécurité Incendie de l'Eglise abbatiale et de la Tour clémentine, achevée en 2023. Montant des travaux 586 614 € TTC – (Maitrise d'œuvre et SPS, CT compris)
- La restauration de l'orgue (relevage et remplacement des soufflets), réalisée en 2024 et 2025 Montant des travaux 133 802,26 € TTC – (Maitrise d'ouvrage comprise)

2. Les Programmes en cours et à venir :

CHAPITRE 20 – Frais Etude :

- Maitrise d'œuvre (diverses opérations Places, Eglise Abbatiale...), Etudes sanitaires et Protocole (Maître Autel, Autres boiseries...) : 200 000€
- Dépenses immatérielles : 1 000 €

CHAPITRE 23 – Travaux :

- Travaux Abbatiale (*Protection et sécurisation du portail occidental, Maître Autel, Traitement Sanitaire*) : 250 000€
- Traitement et Aménagement des Places : 400 000€
- Autres travaux : 148 259.81€

En 2026, sont programmés la mise en sécurité du portail ouest de l'abbatiale et divers travaux concernant notamment le traitement sanitaire de plusieurs boiseries à l'intérieur de l'abbatiale. La restauration du maître autel dépend des décisions à venir sur le choix du restaurateur.

Après une phase de fouilles préventives les interventions sur les réseaux des places de l'Echo et Lafayette et des rues adjacentes ainsi que l'aménagement de la place Lafayette seront lancés au début 2026, ils s'échelonneront sur l'année pour un achèvement prévu au printemps 2027. Cette opération est soutenue financièrement par le Contrat Plan Etat Région 2021-2027. Pour ces travaux la Région Auvergne Rhône-Alpes a notifié son aide pour un montant de 800 000 euros.

Pour soutenir les opérations programmées nous solliciterons diverses entités (DRAC, UDAP et Région).

3. Les acquisitions

CHAPITRE 21 – Acquisitions :

Acquisition Informatique, Electronique (*dont ordinateurs*) : 10 000€

Acquisitions diverses : 10 500 €

4. Les financements

Le financement de l'investissement se décompose en trois volets :

- Les subventions Etat (dont DRAC), Région, CPER
- Les contributions des membres du Syndicat Mixte (Département pour 2/3, Communauté d'Agglomération et Commune de La Chaise Dieu pour 1/3 *dont 2.5% de la charge nette pour la Commune*)
- Le Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Les différents éléments composant les recettes d'investissement se répartissent (selon le prévisionnel 2026) :

- Excédant d'investissement reporté (résultat prévisionnel : 879 124,24€)
- Subventions
 - Subventions attribuées : 84 214,46€
 - Subventions en cours : 800 000 € (Région – CPER 2021-2027)
- Contributions membres : selon le lancement des opérations et le reste à charge après les attributions de subventions.
- FCTVA (*N-2 donc CA 2024*) : 16 421.11€
- Dotations aux amortissements : 40 000€

Soit un montant total de 1 019 759,81€

Concernant les subventions, plusieurs opérations ont été soutenues par la DRAC, la Région Auvergne Rhône-Alpes et la campagne de dons organisées avec la fondation du Patrimoine dans le cadre de la restauration de l'orgue. Les demandes d'acomptes réalisées en 2025 seront encaissées au cours de l'exercice 2026.

Les montants des subventions et des contributions pourront faire l'objet de modifications, selon les estimations et les opérations menées au cours de l'année 2026.

Le comité syndical, après en avoir discuté, prend acte des orientations budgétaires du budget principal et du budget annexe pour l'exercice 2026.

**Fait et délibéré en séance le 17 février 2026,
La Présidente,
Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le

SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20260217-02

Le 17 février 2026 à 14h, le comité syndical, légalement convoqué le 11 février 2026, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

Nombre de membres :

- En exercice : 13
- Présents : 8
- Votants : 9

Elus présents : 8

Mme Marie-Agnès Petit, M. Bernard Brignon, Mme Corinne Bringer, Mme Brigitte Renaud, M. Jean-Claude Bonnebouche, M. Roland Lonjon, M. André Brivadis, M. Pierre Philippon

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Elus excusés : 5

M. Michel Chapuis, Mme Annie Ricoux, Mme Marie-Pierre Vincent, M. Jean-Benoit Girodet, M. Paul Philbée,

A donné pouvoir : 1

M. Chapuis à Mme Bringer

Madame Marie-Agnès PETIT assure la présidence, et Mme Brigitte Renaud est désignée à l'unanimité des membres,

OBJET : Création d'un poste permanent à temps complet de Rédacteur principal 2^{ème} classe
- Poste Responsable de gestion administrative et financière

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique ; les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant ;

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle que :

Il appartient au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il s'avère aujourd'hui nécessaire de compter, dans l'équipe permanente du syndicat mixte du Projet Chaise-Dieu, un emploi de responsable de gestion administrative et financière afin d'apporter son appui à la direction et aux élus.

Les missions liées à cet emploi sont celles-ci :

- Suivi, préparation et assistance au pilotage des instances
- Préparation et suivi des budgets et documents budgétaires (CA, CG ou CFU)
- Elaboration et suivi des procédures comptables et financières
- Contrôle des factures, de la validité des pièces justificatives
- Réalisation des engagements
- Mandatements des factures, et émissions des titres de recettes
- Classement, archivage des pièces et documents administratifs, comptables ou financiers
- Préparation, suivi et exécution administrative et financière des marchés publics (MAPA et procédures formalisées)
- Gestion du FCTVA
- Gestion et suivi des tableaux de bords
- Rédaction de courriers divers, d'actes administratifs (arrêtés, délibérations, décisions...) sur demande de la hiérarchie
- Echanges avec les services extérieurs

Aussi, je vous propose de procéder à la création d'un emploi permanent relevant du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet (35 heures hebdomadaires, 35/35^{ème}), de responsable de gestion administrative et financière à compter du 1^{er} avril 2026.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, grade rédacteur principal 2^{ème} classe.

Je serai chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

Par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, à l'unanimité décide :

- **Créer un emploi relevant du grade de rédacteur principal 2^{ème} classe, à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2026,**
- **Modifier en conséquence le tableau des effectifs,**
- **Autoriser la Présidente et ou son représentant à procéder au recrutement de l'agent,**
- **Inscrire les crédits prévus à cet effet au budget**

**Fait et délibéré en séance le 17 février 2026,
La Présidente,
Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le



TABLEAU DES EFFECTIFS

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois	Durée hebdomadaire
Filière administrative			
Attaché territorial	Attaché principal	1	35 h
	Attaché	2	35 h
Rédacteur territorial	Rédacteur principal 2 ^e classe	1	35 h
	Rédacteur	1	35 h
	Rédacteur	1	28 h
Adjoint administratif	Adjoint administratif	2	28 h
Assistant de conservation	Assistant de conservation	2	35 h
Filière technique			
Technicien	Technicien principal 2 ^e classe	1	35 h
Adjoint technique	Adjoint technique	1	20 h

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20260217-03**

Le 17 février 2026 à 14h, le comité syndical, légalement convoqué le 11 février 2026, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

Nombre de membres :

- En exercice : 13
- Présents : 8
- Votants : 9

Elus présents : 8

Mme Marie-Agnès Petit, M. Bernard Brignon, Mme Corinne Bringer, Mme Brigitte Renaud, M. Jean-Claude Bonnebouche, M. Roland Lonjon, M. André Brivadis, M. Pierre Philippon

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Elus excusés : 5

M. Michel Chapuis, Mme Annie Ricoux, Mme Marie-Pierre Vincent, M. Jean-Benoit Girodet, M. Paul Philbée,

A donné pouvoir : 1

M. Chapuis à Mme Bringer

Madame Marie-Agnès PETIT assure la présidence, et Mme Brigitte Renaud est désigné à l'unanimité des membres,

OBJET : Autorisation de signature de l'avenant de prolongation de la convention de délégation de la mission touristique avec l'Office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle que :

Parmi les compétences statutaires du Syndicat Mixte du Projet Chaise Dieu, figure la mission de développement touristique local.

Pour rappel, l'objet de l'office de tourisme de l'agglomération du Puy-en-Velay est le suivant :

- Accroître l'activité touristique, économique et culturelle
- Assurer les missions d'accueil et d'informations touristiques
- Contribuer à la mise en valeur des richesses naturelles et monumentales
- Assurer la coordination des divers partenaires du développement touristique local
- Etre consulté sur des projets d'équipements collectifs touristiques
- Commercialiser les prestations de services touristiques dans les conditions prévues par la Loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours
- Contribuer à l'organisation et à la mise en œuvre de manifestations touristiques sur l'initiative de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
- Assurer la promotion de l'image touristique de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

Dans l'objectif d'assurer une interface opérationnelle la plus efficiente possible entre les missions du Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu et l'office de tourisme de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, il a semblé opportun que l'un des principaux sites touristiques du territoire exerce la compétence tourisme par délégation de l'office de tourisme de l'Agglomération du Puy-en-Velay.

Une convention signée en février 2023 précise les missions d'animations touristiques déléguées par l'office de tourisme de l'agglomération du Puy-en-Velay au Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu, et les conditions d'exécution de celles-ci.

Cette convention arrive à échéance en ce début d'année, il vous est proposé après concertation avec les services de l'Office de Tourisme du Puy-en-Velay, de prolonger cette convention jusqu'au 30 septembre 2026.

Suite aux prochaines élections municipales et des conseillers communautaires la convention d'objectifs entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et l'Office de tourisme sera

renouvelée, nous vous proposerons alors une nouvelle convention de délégation pour les missions touristiques.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

Par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, à l'unanimité décide :

- **Autoriser la Présidente, ou son représentant à signer l'avenant avec l'office de tourisme de l'Agglomération du Puy-en-Velay.**

**Fait et délibéré en séance le 17 février 2026,
La Présidente,
Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20260217-04**

Le 17 février 2026 à 14h, le comité syndical, légalement convoqué le 11 février 2026, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

Nombre de membres :

- En exercice : 13
- Présents : 8
- Votants : 9

Elus présents : 8

Mme Marie-Agnès Petit, M. Bernard Brignon, Mme Corinne Bringer, Mme Brigitte Renaud, M. Jean-Claude Bonnebouche, M. Roland Lonjon, M. André Brivadis, M. Pierre Philpon

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Elus excusés : 5

M. Michel Chapuis, Mme Annie Ricoux, Mme Marie-Pierre Vincent, M. Jean-Benoit Girodet, M. Paul Philbée,

A donné pouvoir : 1

M. Chapuis à Mme Bringer

Madame Marie-Agnès PETIT assure la présidence, et Mme Brigitte Renaud est désigné à l'unanimité des membres,

OBJET : Calendrier et tarif – Ateliers de médiation patrimonial – Exposition 2026**Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle que :**

Pour la saison 2026, le Syndicat Mixte accueillera l'exposition « *Là où tout commence – dans l'intimité des artistes du XXe siècle* », une exposition créée par l'agence Magnum Photos. Celle-ci aura lieu dans la salle Richelieu et les cellules des moines de l'Abbaye, du 1^{er} mai au 20 septembre, et sera livrée au 13 avril 2026.

Des actions de médiations avec les structures du territoire :

Elles sont menées en amont dans les établissements scolaires et périscolaires du secteur. Accompagnés de l'artiste Maxime Rizza, alias A. Glitch, les jeunes seront amenés à créer des éléments qui feront partie intégrante de la scénographie de l'exposition, inspirés par les artistes dont le travail est illustré par les photographies de l'exposition.

L'école de Félines, le collège Henri Pourrat de La Chaise-Dieu et l'accueil de loisirs – service unifié de La Chaise-Dieu travailleront chacun à l'élaboration d'une structure qui sera mise à disposition du public dans un espace nommé « L'Atelier des idées ». Les visiteurs pourront y laisser libre court à leur créativité en ajoutant un élément sur les structures créées par les jeunes.

L'école de La Chaise-Dieu sera sollicitée par le Syndicat mixte dans le cadre de tests pour des boîtes sensorielles à destination du jeune public. Les visiteurs les plus jeunes pourront exercer leur toucher en plongeant les mains dans ces boîtes aveugles pour essayer de deviner quel objet, quel matériau utilisé par les artistes se cache à l'intérieur.

Enfin, l'institut médicoéducatif Maurice Chantelauze de La Chaise-Dieu, accompagné ponctuellement de l'accueil de loisirs – service unifié de La Chaise-Dieu, concevra quatre pôles consacrés à quatre artistes différents. Ces pôles feront partie intégrante de la scénographie de l'exposition et se mêleront aux photographies de l'agence Magnum Photos. Chaque pôle sera composé d'une « boîte d'artiste », c'est-à-dire une petite vitrine contenant des éléments qui représentent l'artiste (matériaux utilisés, sources d'inspiration, etc.) mais également des réalisations à la manière de ces artistes.

Des visites guidées – Exposition :

Des visites guidées pour le grand public sont prévues sur toute la durée de l'exposition. Ces dernières auront lieu les jeudis et les dimanches à 16h et dureront environ 1h. Leur tarif unique est de 6€ en sus du prix d'entrée sur le site.

Des ateliers de médiation patrimoniale ouvert à tous :

Il est également de notre volonté de permettre également au grand public de s'emparer de cette exposition et d'y participer activement.

Au sein des salles d'exposition un espace sera dédié à la pratique artistique libre des visiteurs. Néanmoins, nous souhaitons proposer à nos visiteurs des moments à la fois de pratique artistique encadrée et de découverte des artistes du XXe siècle. Ces moments prendront la forme d'ateliers-conférences, au cours desquels les participants se verront présenter par l'une des guides du Syndicat mixte l'œuvre et la manière de travailler d'un artiste représenté dans l'exposition, puis ils pourront, s'essayer aux techniques et emprunter les sujets de ce même artiste.

Les ateliers-conférences « Explorons l'univers de ... » se dérouleront :

- Samedi 9 mai – Alberto Giacometti (*Sculpture ; fil de fer, argile ou papier mâché*)
- Samedi 13 juin – Yayoi Kusama (*Peinture ; pochoirs*)
- Samedi 11 juillet – Christo et Jeanne-Claude (*Dessin, papiers collés...*)
- Samedi 25 juillet – Roy Lichtenstein (*Peinture ; pochoirs*)
- Samedi 8 août - Yves Klein (*Peinture*)
- Samedi 12 septembre – Brancusi (*Sculpture ; plâtre ou argile, cire*)

Chacun de ces 6 ateliers sera dédié à l'œuvre d'un artiste présent dans l'exposition, l'objectif étant également de varier les techniques et les médiums pour peut-être permettre aux visiteurs locaux ou présents à La Chaise-Dieu sur une longue période de participer à plusieurs de ces ateliers. Le public auquel sont destinés ces ateliers est relativement large : ils s'adressent autant aux enfants à partir de 8 ans qu'aux adultes.

Il s'agit maintenant de déterminer un tarif pour l'ensemble de ces ateliers-conférences. À titre de comparaison, les ateliers que nous proposons aux scolaires sont au tarif de 5€ par enfant, et le tarif de la visite guidée seule de 1h à 2h est de 6€. Nous proposons donc un tarif unique équivalent à 6€, chaque atelier-conférence durant environ 2h.

Nous avons par ailleurs fait à la fin de l'année 2025 un appel au don qui nous a permis de récolter entre autres du matériel d'arts plastiques, ce qui nous permet d'alléger les coûts de fourniture de matériel pour ces ateliers.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

Par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, à l'unanimité décide :

- **De proposer des ateliers-conférences en lien avec l'exposition temporaire 2026, sur le calendrier proposé**
- **De proposer un tarif de 6€ par personne pour les ateliers-conférences**

**Fait et délibéré en séance le 17 février 2026,
La Présidente,
Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20260217-05**

Le 17 février 2026 à 14h, le comité syndical, légalement convoqué le 11 février 2026, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

Nombre de membres :

- En exercice : 13
- Présents : 8
- Votants : 9

Elus présents : 8

Mme Marie-Agnès Petit, M. Bernard Brignon, Mme Corinne Bringer, Mme Brigitte Renaud, M. Jean-Claude Bonnebouche, M. Roland Lonjon, M. André Brivadis, M. Pierre Philippon

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Elus excusés : 5

M. Michel Chapuis, Mme Annie Ricoux, Mme Marie-Pierre Vincent, M. Jean-Benoit Girodet, M. Paul Philbée,

A donné pouvoir : 1

M. Chapuis à Mme Bringer

Madame Marie-Agnès PETIT assure la présidence, et Mme Brigitte Renaud est désigné à l'unanimité des membres,

OBJET : Modalités et tarif – Location mallette pédagogique à destination des établissements scolaires**Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle que :**

En 2020, le Syndicat Mixte a engagé avec l'académie de Clermont-Ferrand via la mise à disposition d'une professeure-relais un travail autour de l'accueil des scolaires ;

A ce titre, nous avons mis en place des visites adaptées pour tous les élèves :

- Cycle 1 (maternelles) depuis 2025,
 - Cycle 2 (CP, CE1 et CE2),
 - Cycle 3 (CM1, CM2 et 6^e),
 - Cycle 4 (5^e, 4^e et 3^e)
- } Depuis 2021

Des livrets pédagogiques, remis à l'issue des visites guidées ont aussi été créés déclinés pour chacun des cycles :

- A la découverte de l'abbaye de La Chaise-Dieu,
 - A la découverte des tapisseries de La Chaise-Dieu,
 - A la découverte du bourg de La Chaise-Dieu,
 - La vie quotidienne des moines, depuis 2023
- } Depuis 2022

Des ateliers sont également proposés en complément des visites guidées du site :

- A la manière des bâtisseurs,
 - C'est quoi ton blaze ?
 - Entrez dans la danse,
 - Pierre, feuille, Ciseaux !
 - Suivre le fil, depuis 2024
 - Monstres & Cie, depuis 2025
- } Depuis 2022

Avec le temps, certains établissements se sont fidélisés et reviennent chaque année découvrir le site et nos ateliers. Pour certains établissements cependant, le prix du transport peut être un véritable frein à leur venue qui se rajoute au prix d'entrée et des ateliers. Ce pourquoi, nous avons proposé que les ateliers puissent se réaliser dans les établissements au même tarif par élève (5€ à compter de 2026) auquel se rajouteront les frais de déplacements de la médiatrice qui gèrera l'animation. En complément, nous travaillons depuis deux ans à la création d'une mallette ludique et pédagogique qui pourrait être mise à la location et qui proposerait une découverte de l'abbaye dans l'espoir de donner envie aux établissements éloignés ou limités dans leur budget de pousser la

découverte jusqu'au bout pour venir nous voir à l'abbaye.

On trouve dans cette mallette :

- Un memory autour de l'héraldique (noms des couleurs, partition des blasons)
- Un jeu *C'est quoi ton blaze ?* reprenant le principe du « Qui est-ce ? »
- Des éléments pour construire soi-même son propre blason
- Un timeline autour de l'apparition des outils du tailleur de pierre
- Un bloc de coloriage « magique » inspiré de nos tapisseries
- De quoi réaliser un tapis tissé et un cœur tissé en papier
- De quoi fabriquer une pige médiévale
- Des éléments pour créer une créature fantastique
- Une histoire en ombre chinoise sur les créatures fantastiques
- Un livre écrit par les élèves de 5^e du collège du Mont Bar d'Allègre accompagnés par une autrice jeunesse

A ce jour, le coût des éléments qui composent la mallette pédagogique s'élèvent à environ 850€ financés majoritairement, en 2025, sur le budget prévu pour les scolaires. A noter que nous avons eu un soutien de la DRAC et du CNL pour la réalisation de cette mallette.

Il s'agit maintenant de déterminer un tarif pour la location de la mallette sur une période donnée. Pour être compétitif et donner envie aux établissements de la louer, celle-ci ne doit pas être trop onéreuse. Nous proposons un forfait de 50€ pour 1 semaine ou 100€ pour 3 semaines de location auxquels se rajouteront les frais de déplacements de la personne qui véhiculerait la mallette. Une convention de prêt fixera les modalités, les obligations de chaque partie, ainsi qu'un constat d'état des éléments composant la mallette.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

Par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, à l'unanimité décide :

- **Valider les modalités de prêt au sein de la convention de prêt,**
- **Autoriser la présidente ou son représentant à signer les conventions de prêt, avenant et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**
- **Proposer deux tarifs : un forfait de 50€ pour une semaine, 100€ pour trois semaines. De plus, les frais de transports seront à la charge des structures.**

**Fait et délibéré en séance le 17 février 2026,
La Présidente,
Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le